

deux fois, ait étendu la période des prestations saisonnières ou supplémentaires d'assurance-chômage. Tant mieux. Nous en avons déjà félicité le ministre et s'il a encore besoin de félicitations, nous les lui présentons maintenant. Il reste que les bonnes actions et les bons programmes passés n'ont plus de valeur si on n'a pas pris de dispositions en vue d'une situation qui peut se produire cette semaine. Le prolongement de la période jusqu'à une certaine date de ce mois-ci, si excellent que ce soit, n'apportera ni jambon, ni œufs, ni gruau d'avoine au Canadien qui demain aura faim et n'aura rien à se mettre sous la dent au déjeuner.

Des multiples questions soulevées par le passé et aujourd'hui même, il ressort clairement que le gouvernement n'a pas songé le moins du monde à ce qui pourrait arriver aux milliers de bénéficiaires de prestations saisonnières ou supplémentaires lorsqu'elles prendraient fin. On ne doit pas supposer que des milliers d'emplois attendent les milliers de chômeurs devenus admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Quels sont les idées et les projets du ministre et de son gouvernement à ce sujet?

Tout le monde sait maintenant que le gouvernement n'a pas su prévoir de dispositions en faveur des milliers de Canadiens coupés de toute prestation. Ils en étaient réduits à leurs propres moyens, à moins qu'ils ne fussent disposés à se soumettre aux formalités nécessaires pour obtenir l'assistance sociale ou ce qu'on appelle communément l'assistance publique. Les membres du comité ont parfaitement raison de soulever des questions du genre de celles que l'honorable député d'Essex-Est a soulevées aujourd'hui. Ces questions raisonnables ont été maintes fois posées au gouvernement, et cela en termes non équivoques, et elles méritent des réponses franches. Il importe plus encore cependant que le gouvernement nous dise par la voix du ministre quel programme il applique à l'égard de ceux qui sont, non seulement sans travail, mais aussi sans prestations saisonnières ou supplémentaires d'assurance-chômage.

Il est bien facile de débiter des lieux communs et des généralités sur ce qui a déjà été fait, mais cela ne donne pas à manger ni n'assure le vêtement ni un abri à ceux qui, depuis deux jours, se voient refuser toute aide supplémentaire sous l'empire de la loi sur l'assurance-chômage. Nous sommes bien raisonnables, je crois, en demandant une réponse à cette question.

Comme je rentre tout juste de ma propre ville de Vancouver, je puis dire que c'est la question que mes commettants s'attendent que je pose au ministre du Travail. Comment pourront-ils manger demain et la semaine

prochaine sans prestations d'assurance-chômage, puisqu'ils ne peuvent trouver aucun emploi.

(Texte)

**M. Caron:** Monsieur le président, le ministre nous dit: "Nous agissons en temps et lieu," et ce quand on sait que "gouverner c'est prévoir".

Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch). Depuis que les bénéfices additionnels ou prestations supplémentaires ont cessé, soit depuis le 15 mai, la situation n'est pas seulement grave en prévision de l'automne, de l'hiver et du printemps prochains, mais elle s'aggrave même à l'heure actuelle. Je comprends que les gens ne crèveront pas de faim, car ils auront recours aux municipalités qui, à ce moment-là, auront à supporter un fardeau énormément trop lourd pour leur revenu, comme ce fut le cas l'an dernier.

A ce sujet, j'ai déjà cité des chiffres et j'en fais part de nouveau à la Chambre. En 1955, dans la ville de Hull, on a dépensé une somme de 180 mille dollars pour fins d'assistance publique, dont une partie était défrayée par le gouvernement provincial et l'autre par le gouvernement municipal. Le budget de la ville de Hull, pour l'exercice financier de 1959-1960, prévoit à ce chapitre une somme de \$588,000.

Qu'est-ce que le ministère entend faire pour soulager ce fardeau qui est tombé sur les épaules de nos municipalités? N'est-ce pas le premier ministre (M. Diefenbaker) qui, avant le 31 mars 1958, promettait aux municipalités de leur venir en aide, comprenant qu'elles n'avaient pas les moyens de taxation des gouvernements provinciaux ni du gouvernement fédéral? A l'heure actuelle, alors que des municipalités sont vraiment dans le besoin, nous demandons au gouvernement d'agir et ce dernier se contente de dire "Nous y verrons en temps et lieu".

Eh bien, comme le disait tantôt l'honorable député de Vancouver-Est, le temps est arrivé. Les chômeurs ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage et il en résulte que les municipalités et les sociétés qui s'occupent d'assistance publique sont obligées de supporter seules le fardeau entier. Le ministre ne pourrait-il pas proposer immédiatement une mesure législative qui pourrait au moins aider les municipalités à supporter le fardeau qui les écrase à l'heure actuelle, par suite de l'incurie du gouvernement? Les prestations d'assurance-chômage que l'on est obligé de verser ne sont pas le résultat d'un chômage temporaire, mais bien d'une crise économique dont les gouvernements municipaux ne sont pas responsables.